

Département de l'Essonne



VILLE DE CROSNE
(91560)

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2016**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille seize, le 8 janvier, à : 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de CROSNE dûment convoqué le 31 décembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michaël DAMIATI, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, Maire,
Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Marcel CHAMPIOT,
Madame Valérie JARJAVAL, Monsieur Jean-Gilles SZYJKA,
Madame Dominique BIERRY, Monsieur Jean-Pierre LEBRAS,
Monsieur Pierre-Henri LIORZOU, Monsieur Thierry MARTIN,
Maires-Adjoints,
Monsieur Michel DERAÏN, Monsieur Jean-Louis FONTGARNAND,
Madame Christiane NERON-DESMONTS, Madame Laëtitia HUTTEL,
Madame Sylviane BACHMAN, Madame Chantal LEMAITRE,
Monsieur Patric BRETHOUS, Madame Christelle LAOUT,
Madame Christel CASSATA, Monsieur Ludovic FIGERE,
Monsieur Guy GIMENEZ, Monsieur Christian TOIRON,
Madame Nelly PROVOST (à partir de 20 H 10),
Madame Marie-Caroline DINNER, Madame Claire JAMROZ,
Monsieur Christophe DE FREITAS.

Effectif légal : 29

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Didier CRASTES a donné pouvoir à Monsieur Marcel CHAMPIOT,
Monsieur David SMADJA a donné procuration à Monsieur Ludovic FIGERE,
Monsieur Christophe CARRÈRE a donné procuration à Monsieur Guy GIMENEZ.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur Antoine PAVAMANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Pierre-Henri LIORZOU.

Assisté de : Monsieur Pierre HELWIG - Directeur Général des Services.

Placée sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance débute à 20 H 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un **Secrétaire de Séance** pris dans le sein du Conseil, Monsieur Pierre-Henri LIORZOU a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Pierre HELWIG, qui assiste à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Monsieur le Maire présente les vœux de l'équipe municipale et explique que le point concernant l'élection des futurs conseillers communautaires doit être reporté en raison d'un recours en cours sur la répartition des sièges de la nouvelle communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Le conseil municipal approuve la proposition du report de l'approbation du procès-verbal du 14 décembre 2015 et des décisions.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015.

Point reporté.

2. COMMUNICATION DES DECISIONS

Point reporté.

3. INFORMATION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe de la création, au sens de l'article 6.1 du règlement intérieur du conseil municipal adopté le 30 septembre 2014 et modifié le 23 juin 2015, du groupe « Agir pour Crosne », présidé par Monsieur Michaël DAMIATI, et de l'adhésion à la charte de groupe de :

Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Marcel CHAMPIOT, Madame Valérie JARJAVAL, Monsieur Jean-Gilles SZYJKA, Madame Dominique BIERRY, Monsieur Jean-Pierre LE BRAS, Monsieur Pierre-Henri LIORZOU, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur David SMADJA, Monsieur Patric BRETHOUS, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur Didier CRAFTES, Madame Laëtitia HUTTEL, Madame Sylviane BACHMAN, Madame Christiane NERON-DESMONT, Monsieur Jean-Louis FONTGARNAND, Madame Christel CASSATA, Madame Christelle LAOUT.

4. PERSONNEL

(Vu en Commission Finances et Moyens Généraux du 4 janvier 2016)

3.1 -

DELIBERATION N° 2016-001

Modification du tableau des emplois.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque

collectivité ou établissement sont créés ou le cas échéant, supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il s'agit dans le cas présent, de créer un emploi de Chef de service de police municipale principal de 2ème classe.

Ce poste est créé dans le cadre du recrutement d'un nouveau responsable de la police municipale suite à la

mobilité interne du responsable actuel qui rejoint la brigade. Les effectifs demeurent identiques, à savoir 7 agents et un responsable.

Création	Observations
Un emploi de Chef de service de police municipale principal de 2ème classe.	Ancien Effectif : 0 Nouvel effectif : 1

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,
AUTORISE la création d'un emploi de Chef de service de police municipale
principal de 2ème classe (cat B).**

A 19 H 40, Monsieur le Maire lève la séance et donne la parole aux personnes présentes dans la salle.

La séance reprend à : 19 H 43.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 20 H 25.



Le Secrétaire de séance,
Pierre-Henri LIORZOU.

Vu par Nous, Michaël DAMIATI, Maire de Crosne, le Vendredi 15 janvier 2016 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI.